

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01144 Numéro SIREN : 800 976 029 Nom ou dénomination : 2ASC IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2019 sous le numéro de dépôt 3957

3957

2ASC IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Capital de 5 000 euros
52 avenue du 8 mai 1945
95200 SARCELLES
RCS 800 976 029

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

Le 29 décembre 2017

3APEXCO

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile de France
RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 00036 - Code APE 6920Z
Société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €
TVA intracommunautaire FR30 511 858 433
FR64 3000 2004 4300 0397 9380 R52 - SWIFT BIC : CREXFRPP

2ASC IMMOBILIER**Exercice clos le 30 septembre 2017****Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels****Aux associés,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2ASC IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1. Opinion sur les comptes annuels***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3APEXCO

Société d'expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile de France
RCS Paris 511 858 433 - Siret 511 858 433 00036 - Code APE 6920Z
société par actions simplifiée au capital de 4 849 456 €
TVA intracommunautaire FR30 511 858 433
FR64 3000 2004 4300 0037 5387 R52 - SWIFT BIC : CRIYFRPP



ZASC IMMOBILIER
*Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2017*

2. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que l'information relative aux délais de paiement clients n'est pas communiquée dans le rapport de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 2017.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



2ASC IMMOBILIER
*Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2017*

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou



2ASC IMMOBILIER
Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2017

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 décembre 2017

BDO France - 3APEXCO
Représenté par Jean-Marc ROMILLY
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	123 825	5 639	118 186	118 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	123 825	5 639	118 186	118 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	36 070	16 164	19 906	19 554
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	36 070	16 164	19 906	19 554
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 429		3 429	1 974
TOTAL immobilisations financières :	3 429		3 429	1 974
ACTIF IMMOBILISÉ	163 324	21 803	141 522	139 528
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	7 967		7 967	5 979
Créances clients et comptes rattachés	182 525		182 525	111 527
Autres créances	84 125		84 125	86 992
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	274 616		274 616	204 498
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 834 313		3 834 313	1 845 107
Disponibilités	2 175 066		2 175 066	1 650 906
Charges constatées d'avance	20 785		20 785	20 149
TOTAL disponibilités et divers :	6 030 163		6 030 163	3 516 162
ACTIF CIRCULANT	6 304 779		6 304 779	3 720 660
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	6 468 104	21 803	6 446 301	3 860 188

Bilan Passif

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 5 000	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	273 416	205 183
Résultat de l'exercice	93 495	92 233
TOTAL situation nette :	372 411	302 916
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	372 411	302 916
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		6 824
TOTAL dettes financières :		6 824
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		223
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 983	56 346
Dettes fiscales et sociales	106 684	28 711
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 954 223	3 465 169
TOTAL dettes diverses :	6 073 890	3 550 226
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 073 890	3 557 272
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 446 301	3 860 188

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	519 178		519 178	406 326
Chiffres d'affaires nets	519 178		519 178	406 326
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			879	
Autres produits				0
PRODUITS D'EXPLOITATION			520 057	406 326
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			195 956	179 087
TOTAL charges externes :			195 956	179 087
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 699	2 884
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			131 719	93 271
Charges sociales			47 536	27 458
TOTAL charges de personnel :			179 255	120 728
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 776	8 534
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			8 776	8 534
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80	
CHARGES D'EXPLOITATION			387 766	311 234
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			132 291	95 092

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	132 291	95 092
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	132 291	95 092
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	853	2 994
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	853	2 994
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(853)	(2 994)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	37 943	(135)
TOTAL DES PRODUITS	520 057	406 326
TOTAL DES CHARGES	426 562	314 093
BÉNÉFICE OU PERTE	93 495	92 233

2ASC IMMOBILIER

L'exercice clôturé au 30/09/2017 présente un montant total du bilan de 6 446 301 €
et dégage un résultat de 93 495 €

Les conventions générales comptables :

Les comptes annuels de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises ainsi qu'aux pratiques généralement admises en France.

En particulier, la société présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 5 juin 2014 et complétés des règlements subséquents.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indications contraire.

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, n'ont pas été mises en application.
- Les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Valeurs brutes

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont valorisées à leur coût historique d'acquisition constitué des éléments suivants:

- Prix d'achat
- Coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en utilisation (frais accessoires)
- Estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel elles sont situées
- Les coûts d'emprunts relatifs à des actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principales durées sont les suivantes:

- Matériel industriel: 3 à 5 ans
- Agencements et aménagements: 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique: 3 à 5 ans
- Mobiliers et autres: 3 à 5 ans

Ces taux d'amortissement correspondent aux taux habituellement admis.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la comptable, une provision est constituée pour la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi :

La société a comptabilisé le CICE dans ses comptes individuels, au crédit du compte du 649000 "CICE" pour un montant de 2.767 €.

Immobilisations

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	123 375		450
TOTAL immobilisations incorporelles :	123 375		450
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	9 302		3 860
Matériel de transport	5 750		2 166
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 153		2 839
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	27 205		8 865
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 974		1 455
TOTAL immobilisations financières :	1 974		1 455
TOTAL GÉNÉRAL	152 555		10 770

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			123 825	
TOTAL immobilisations incorporelles :			123 825	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			13 162	
Matériel de transport			7 916	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			14 992	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			36 070	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			3 429	
TOTAL immobilisations financières :			3 429	
TOTAL GÉNÉRAL			163 324	

Amortissements

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	5 375	264		5 639
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 375	264		5 639
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	2 036	1 688		3 724
Matériel de transport	1 927	1 917		3 844
Mat. de bureau, informatique et mobil.	3 688	4 908		8 596
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	7 652	8 512		16 164
TOTAL GÉNÉRAL	13 027	8 776		21 803

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/10/16 au 30/09/17

ZASC IMMOBILIER

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 429		3 429
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 429		3 429
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	182 525	182 525	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 880	40 880	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 274	2 274	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	40 971	40 971	
TOTAL de l'actif circulant :	266 650	266 650	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 785	20 785	

TOTAL GÉNÉRAL	290 864	287 434	3 429
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 983	12 983		
Personnel et comptes rattachés	13 817	13 817		
Sécurité sociale et autres organismes	22 491	22 491		
Impôts sur les bénéfices	31 834	31 834		
Taxe sur la valeur ajoutée	36 517	36 517		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 026	2 026		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 954 223	5 954 223		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	6 073 890	6 073 890		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Charges à Payer

2ASC IMMOBILIER

Période du 01/10/16 au 30/09/17

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Dettes fiscales et sociales	22 202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	27 602

Produits à Recevoir

2ASC IMMOBILIER

Période du 01/10/16 au 30/09/17

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	25 200 2 274
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	27 474

Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/10/16 au 30/09/17

2ASC IMMOBILIER

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	20 785	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	20 785	

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 52 AV DU 8 MAI 1945 95200 SARCELLES

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 8 0 0 9 7 6 0 2 9 0 0 0 1 0

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				13 0 0 9 2 0 1 7	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 639	118 186
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 164	19 906
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		3 429
TOTAL (II)		BJ	BK	21 803	141 522
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	7 967	7 967
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	182 525	182 525
	Autres créances (3)	BZ	CA	84 125	84 125
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	CE	3 834 313	3 834 313
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 182 512	2 182 512
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	20 785	20 785
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 312 226	6 312 226
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	6 475 550	6 453 747

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		2ASC IMMOBILIER		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	273 416	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	93 495	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	372 411	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 983	
	Dettes fiscales et sociales			DY	106 684	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5 961 669	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 081 336		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 453 747		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 081 336
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	519 178	FH		FI	519 178
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	519 178	FK		FL	519 178
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	879
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	520 057
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	195 956
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 699
	Salaires et traitements*					FY	131 719
	Charges sociales (10)					FZ	47 536
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	8 776
						GB	
						GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	80
Autres charges (12)					GF	387 766	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	132 291	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	132 291

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	853	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	853	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(853)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	37 943	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	520 057	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	426 562	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	93 495	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier *			HP	
		{ - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	879
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMENDES ET PENALITES			853			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	123 375	KE		KF	450	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	9 302	KW		KX	3 860	
		Matériel de transport *					KY	5 750	KZ		LA	2 166	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	12 153	LC		LD	2 839	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	27 205	LO		LP	8 865	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	1 974	1U		1V	1 455		
TOTAL IV						LQ	1 974	LR		LS	1 455		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	152 555	ØH		ØJ	10 770
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	123 825	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	13 162	MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	7 916	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	14 992	MU			
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG		NH	36 070	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	3 429	2G				
TOTAL IV			I3		NJ		NK	3 429	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØK	163 324	ØL		ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables**(art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 2ASC IMMOBILIER

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	2ASC IMMOBILIER	Néant ☐ *
-----------------------------	-----------------	----------------------------------

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	5 375	PF	264	PG		PH	5 639
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 036	QE	1 688	QF		QG	3 724
	Matériel de transport	QH	1 927	QI	1 917	QJ		QK	3 844
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 688	QM	4 908	QN		QO	8 596
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 652	QV	8 512	QW		QX	16 164
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	13 027	ØP	8 776	ØQ		ØR	21 803

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6						R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3						S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1						T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6						U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4						V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2						W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9						W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

[illegible]

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER

[illegible]

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 429	UV		UW	3 429			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	182 525		182 525					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	40 880		40 880					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 274		2 274					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	40 971		40 971					
	Charges constatées d'avance		VS	20 785		20 785					
	TOTAUX			VT	290 864	VU	287 434	VV	3 429		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	12 983		12 983					
Personnel et comptes rattachés			8C	13 817		13 817					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	22 491		22 491					
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	31 834		31 834					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	36 517		36 517					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 026		2 026					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	5 961 669		5 961 669					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	6 081 336	VZ	6 081 336					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 30/09/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	93 495
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 049	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 223	WC	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XE	5 272
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	853
	Amendes et pénalités	WJ	853	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	37 943
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							WR	137 563
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts { Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				WW	
							XB	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						I6	
	Majoration d'amortissement*						WZ	
	Abattement sur * Entreprises nouvelles - (Réprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	XA	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cociés (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA		
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	2 767
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		134 796	XH	2 767
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		134 796	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	8 211
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise 2ASC IMMOBILIER										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	205 183	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	92 233				ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			ZE	24 000					
					ZF						
	TOTAL I	OF	297 416			ZG	273 416				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	297 416		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	72 000			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	40 969			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 755			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	75 232			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	195 956			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	927			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	2 773			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	3 699			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	103 626			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	30 015			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*						OB	123 829			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						OS				
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP	5			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe				
					JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑦							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

Figure 1

[illegible]

Désignation de l'entreprise :	2ASC IMMOBILIER	
Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-4				
	différente (art.39 quaterdecies N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d’apport.

☐ Plus-values de fusion, d’apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l’impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : 2ASC IMMOBILIER					Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
Exercice ouvert le : 01/10/2016		et clos le : 30/09/2017		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises		OA				
Production vendue - Biens		OB				
Production vendue - Services		OC		519 178		
Production stockée		OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE				
Subventions d'exploitation reçues		OF				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		879		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT				
TOTAL 1		OM		520 057		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON				
Variation de stocks (marchandises)		OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR		158 116		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW		80		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale		OY				
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.		OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9				
TOTAL 2		OJ		158 196		
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2		OG		361 861
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).				SA		361 861
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX		520 057
Période de référence	GY	du	01/10/2016	GZ	au	30/09/2017
Date de cessation				HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 0 9 7 6 0 2 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2ASC IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 52 AV DU 8 MAI 1945

CODE POSTAL 95200

VILLE SARCELLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COUETANT Prénom(s) ARNAUD

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 24041975 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 120 Voie AVENUE ROGER GUICHARD

Code Postal 95610 Commune ERAGNY SUR OISE Pays

Titre (2) M Nom patronymique SITBON Prénom(s) ARMAND

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 20101987 N° Département 95 Commune SARCELLES Pays

Adresse : N° 10 Voie AVENUE DU NID

Code Postal 95200 Commune SARCELLES Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 0 9 7 6 0 2 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2ASC IMMOBILIER

ADRESSE (voie) 52 AV DU 8 MAI 1945

CODE POSTAL 95200

VILLE SARCELLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102016	et clos le	30092017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
2ASC IMMOBILIER 52 AV DU 8 MAI 1945 95200 SARCELLES	52 AV DU 8 MAI 1945 95200 SARCELLES
SIRET 80097602900010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ADMINISTRATION D'IMMEUBLES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	----------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	96 676	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% *	38 120	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine	☐
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
	Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société à responsabilité limitée LEXIS CONSULTING 28 AV P V COUTURIER 93160 NOISY LE GRAND Tél : 0143886251	Société à responsabilité limitée LEXIS CONSULTING 28 AV P V COUTURIER 93160 NOISY LE GRAND Tél : 0143886251
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 17012018 Lieu : SARCELLES Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M COUETANT ARNAUD

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2017)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	24 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	24 000		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		24 000	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
1		2	Montant des sommes versées :				
		3	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			5	6	7	8	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
			5	6	7	8	
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE EN DATE DU 15
JANVIER 2018**

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 janvier 2018, il a été extrait ce qui suit :

.....

../..

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 93 495,10 € décide de l'affecter de la manière suivante :

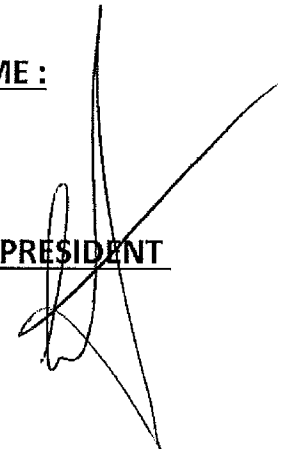
- Distribution de dividendes : 50 000,00 €
- Le solde au report à nouveau soit : 43 495,10 €

Les dividendes seront mis au paiement au plus tard à la date du 30 juin 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE PRESIDENT



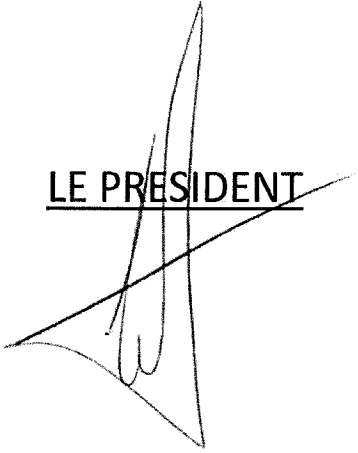
2ASC IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiées au capital de 5 000 €
Siège social : 52 / 54 Avenue du 8 Mai 1945 – 95200 SARCELLES
R.C.S PONTOISE 800 976 029

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 JANVIER 2018

Cher Associé,

En application des dispositions des articles 50 et suivant de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visée auxdits articles n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la société et les associés Monsieur COUETTANT et Monsieur SITBON.

LE PRESIDENT



2ASC IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiées au capital de 5 000 €
Siège social : 52 / 54 Avenue du 8 Mai 1945 – 95200 SARCELLES
R.C.S PONTOISE 800 976 029

RAPPORT DE GESTION (Opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017)

Cher associé,

Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous donner lecture de mes rapports sur les opérations de l'exercice écoulé et pour vous demander de statuer sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017.

Je vous rappelle l'ordre du jour sur lequel vous êtes appelés à délibérer :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017
- Quitus à la présidence
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966
- Pouvoir pour les formalités
- Questions diverses

Cet ordre du jour étant rappelé, je vous propose d'examiner l'évolution de la Société, étant précisé que :

- L'administration de notre société est assurée par un Président et un Directeur Général
- Le bilan au 30 septembre 2017 a été présenté selon les règles du plan comptable.

Pour votre information, je vous ai adressé, avec mes rapports, tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le compte de résultat, le bilan et leur annexe
- Le texte des résolutions que je propose à votre vote

SITUATION DE LA SOCIETE, SON ACTIVITE DURANT L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

Notre chiffre d'affaires est de 520 056,96 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 387 766,24 €, faisant ressortir un résultat d'exploitation de 132 290,72 €. Compte tenu d'un impôt sur les sociétés de - 37 943 € et de charges exceptionnelles pour 852,62 €, le résultat net est de 93 495,10 €.

Nous espérons améliorer notre chiffre d'affaires sur l'exercice 2018 en poursuivant le développement des différentes activités immobilières que nous proposons.

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.

Des informations ont été communiquées à nos clients en vue du développement des services transaction et gestion locative.

Des échanges ont eu lieu avec différents professionnels de l'immobilier afin d'envisager éventuellement une collaboration sur certaines activités.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Rien de particulier ne me semble devoir être signalé sur ce plan.

PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT.

Les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 93 495,10 €, je vous propose de l'affecter de la manière suivante :

- Distribution dividendes : 50 000,00 €
- Le solde au report à nouveau soit 43 495,10 €

Les dividendes seront mis en paiement à la date du 30 juin 2018 maximum.

Ces renseignements dont l'Assemblée voudra bien prendre acte figureront au procès-verbal de ladite Assemblée, conformément à la loi.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, je vous informe que les comptes de l'exercice écoulé ont pris en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code, suivantes pour un montant de 5 061,17 €.

DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition au cours de l'exercice écoulé du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

- Inférieur à 30 jours : 8 025,91 €
- De 30 à 60 jours : 381,60 €
- A plus de 60 jours : 4 575,26 €

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, nous vous communiquons la décomposition au cours de l'exercice écoulé du solde des créances à l'égard des clients :

- Inférieur à 30 jours : 35 287,48 €
- De 30 à 60 jours : 827,60 €
- A plus de 60 jours : 121 123,48 €

Votre commissaire aux Comptes vous fera part, s'il y a lieu de ses observations sur ces informations dans son rapport sur les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.441-6-1 précité.

PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE – CESSION DE PARTICIPATIONS – FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES.

Notre société ne détient aucune participation.

2ASC IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiées au capital de 5 000 €
Siège social : 52 / 54 Avenue du 8 Mai 1945 – 95200 SARCELLES
R.C.S PONTOISE 800 976 029

MONTANTS DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS.

- Exercice clos au 30.09.2015 : 24 000 €.
- Exercice clos au 30.09.2016 : 24 000 €.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions proposées recevront votre agrément, et vous voudrez bien donner quitus à sa gestion à votre présidence, pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

LE PRESIDENT

